

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SIMORRE

Séance du 07/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TRUFFI ERIC.

Etaient présents :

M. TRUFFI ERIC, M. LAFFONT ANDRE, Mme CARCHON SEVERINE, M. BAYLE JEAN-MARC, Mme FERRET-BEZIAT SYLVIE, Mme MIROUZE CECILE, Mme OLLIVIER DENISE, Mme PINAREL FLORENCE, Mme SANCHEZ CELINE, M. BELLARD CLAUDE, M. CARPENNE DAMIEN, M. DAUBERT ERIC

Date de convocation

22/06/2022

Procuration(s) :

Mme LAPORTE ANAÏS donne pouvoir à Mme CARCHON SEVERINE

Date d'affichage

23/06/2022

Etai(ent) absent(s) :

Mme BOIRON PASCALE, M. BOSC JEAN-CLAUDE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LAPORTE ANAÏS

et publication du :

.././....

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BAYLE JEAN-MARC

Numéro interne de l'acte :

Objet : Tarification : prix du repas de la cantine

Tarification du repas à la cantine de l'école de Simorre :

- 5 tarifs

Périmètre de la commune	3,20€	participation à hauteur de 2,17€
commune de Lamaguère	4,47€	participation à hauteur de 0,90€
commune de Sabailhan	4,37€	participation à hauteur de 1€
Hors territoire	5,37€	
Adultes	4,60€	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SIMORRE

Le Maire,

LE MAIRE-ADJOINT
A. LAFFONT

